

Cahiers de l'EDEM

Les Cahiers sont rédigés par l'EDEM, l'équipe Droits européens et migrations, constituée à l'UCL au sein du CeDIE.

Chaque mois, ils se proposent de présenter quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou européenne dans ses domaines d'études, à savoir la mise en œuvre du droit européen de l'asile et de l'immigration en droit belge.

Les Cahiers contiennent des commentaires en français et en anglais.

Si vous n'êtes pas abonné aux Cahiers, vous pouvez le faire en adressant un mail à cedie@uclouvain.be

These Commentaries are written by the European Law and Migration team (EDEM), which is part of UCLouvain.

Each month, they present recent judgments from national or European courts in the field of the implementation of European asylum and immigration law in Belgian law.

The Commentaries are written in French and/or English.

If you wish to subscribe, please send an email to cedie@uclouvain.be

Colloques et séminaires :

31 mars 2022 : Colloque **Gestation pour autrui et droit international privé** organisé par le professeur Jean-Yves Carlier

La réalisation d'un projet parental en recourant aux services d'une mère porteuse soulève de nombreuses interrogations. Les opinions divergentes sur cette technique de procréation sont notamment liées aux questions éthiques.

Ce colloque a pour objectif d'éclairer les débats théoriques et pratiques, en présentant à la fois des règles de droit interne et les règles de droit international privé en mettant l'accent sur ces dernières. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur certaines questions liées aux implications de la GPA en termes d'éthique et de droits humains.

9 et 10 mai 2022 : Dans le cadre des 10 ans de l'EDEM, nous vous donnons rendez-vous les 9 et 10 mai 2022 pour le colloque clôturant cette année d'anniversaire. Intitulé **Le temps des territoires**, il sera l'occasion de s'interroger sur les effets polymorphes des frontières en droit des migrations. Leurs fermetures interrogent l'aptitude à penser rationnellement et avec humanité les mobilités. Il réunira des spécialistes du droit de l'immigration tout en s'ouvrant à l'indispensable regard d'autres disciplines. Nous espérons avoir l'occasion de vous revoir et d'échanger avec vous à cette occasion.

À lire

Le livre « **Composer avec les normes. Trajectoires de vie et agentivité des migrants face au cadre légal** », de Laura Merla, Sylvie Sarolea, Bruno Schoumaker, dir.

- [est en vente chez Academia](#) en version papier et numérique
- en ligne en open access: <http://hdl.handle.net/2078.1/252549>
- mais aussi directement auprès de nous au prix de 42,5 euros, frais de port compris

A lire aussi au sujet du lien entre le droit de l'immigration et la fabrique de l'irrégularité la fiche thématique de Sociétés en changements: https://drive.google.com/file/d/1dlwEWC-n6_mKbe4-Ecyt6yJhB9AdP3oj/view

Retrouvez ce Cahier et tous les Cahiers précédents en ligne, sur le [site de l'EDEM](#).
Découvrez [l'équipe de l'EDEM](#)

Council of State (Belgium), XI Chamber, Decision n° 252.294 of December 2nd 2021 – Medical Certificates in Asylum Cases: jurisprudential trends and challenges in practice.

Zoé Crine and Francesca Raimondo

In decision n° 252.294, the Council of State, following the case law of the European Court of Human Rights, referred back the case to the Council of Alien Law Litigation for further investigation, recalling that asylum authorities have the duty to seek the causes of the scars and injuries attested by a medical certificate, unless it is impossible to carry out such an investigation. Indeed, past ill-treatments represent key indicators for assessing the risk of such a treatment in the future. Conversely, the applicant has the obligation to cooperate with the asylum authorities so that such investigation can take place. This comment reflects on the issues raised by the use of medical certificates in asylum cases, their probative value and the challenges in field practice.

Cour Suprême du Canada, 28 février 2020, *Nevsun Resources Ltd. c. Araya*, 2020, CSC 5 – Les réfugiés peuvent, sur base du droit international coutumier, saisir la justice du pays d'accueil pour des violations des droits humains subies dans le pays d'origine.

Cyriaque Nibitegeka

Une action civile en dommages-intérêts, introduite par des réfugiés et fondée sur des violations du droit international coutumier résultant des faits commis dans le pays d'origine et dans le cadre d'un programme national de ce pays, est recevable devant la justice nationale du pays d'accueil. Les réfugiés doivent pouvoir saisir la justice interne du pays d'accueil pour mettre en cause les atteintes aux normes acceptées à l'échelle internationale perpétrées dans leurs pays et dont ils ont été directement victimes. as de raisons pour exclure l'enfant du statut de réfugié sur la base de l'article 12 de la Directive 2011/95.

Civ. fr. Bruxelles (Réf.), 19 janvier 2022, n°2021/164/C – Le tribunal du travail condamne la politique d'accueil et la gestion de la crise de l'accueil par les autorités belges.

Matthieu Lys

Le tribunal du travail affirme que le droit de présenter une demande de protection internationale et le droit à l'aide matérielle (droit à l'accueil et à l'hébergement) doivent être respectés par l'Etat belge et par Fedasil même dans une situation de saturation du réseau d'accueil. Il condamne une politique d'accueil qui consisterait à volontairement limiter le nombre de demandes d'asile en fonction de la capacité du réseau d'accueil, et rappelle le droit des demandeurs d'asile à une vie digne.

[Se désinscrire](#) | [Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be